

Elections européennes de 2014 Mémorandum à l'attention des candidates et candidats

L'ADVOCNAR est une association apolitique régie par la loi de 1901 ayant pour but de protéger la santé et la qualité de vie des habitants de la région Ile-de-France exposés aux nuisances aériennes.

Le quasi doublement annoncé du trafic d'ici 2030 risque de provoquer une catastrophe sanitaire résultant de l'augmentation du bruit et de la pollution de l'air (oxydes d'azote, particules fines et composés organiques volatils) qui pénalisera non seulement les riverains des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly, mais aussi l'ensemble de la population de l'Ile-de-France. De nombreuses études épidémiologiques ont montré l'impact sur la santé du bruit (troubles du sommeil, hypertension artérielle, accidents cardio-vasculaires) et de la pollution (particules fines cancérigènes). Le kérosène est aussi toxique que le gazole du fait des particules fines et des oxydes d'azote générés par les avions et il n'existe aucun filtre à particules ou pot catalytique à la sortie des réacteurs.

Voici les propositions, classées par ordre d'efficacité croissante que l'ADVOCNAR souhaite faire partager par les candidates et candidats :

- **Elimination des avions les plus bruyants**,
- Mise en place de trajectoires de moindre nuisance :
 - A Paris-Charles de Gaulle, utiliser préférentiellement la configuration ouest et équilibrer les mouvements entre les doublets nord et sud, en évitant au maximum les croisements de trajectoires,
 - Utiliser des trajectoires visant à limiter les zones à forte densité de population,
 - **Généraliser la descente continue dans le ciel européen**, dite aussi descente douce.
- Suppression du sifflement des avions de la famille des A320 circulant dans l'UE,
- **Réduction du trafic nocturne** sur une période de 8 heures consécutives, afin de le ramener au niveau des aéroports concurrents de Paris-CDG (Londres Heathrow, Amsterdam-Schiphol et Francfort). L'étude du cabinet CE Delft, de réputation internationale, a contredit les arguments économiques favorables aux vols de nuit mis en avant par le lobby aérien et montré que les compagnies aériennes ont la capacité de s'adapter à ces restrictions,
- Enfin, objectif ultime, **plafonnement du nombre des mouvements**. Afin d'éviter une inégalité de traitement entre la population de la région nantaise dont l'aéroport sera délocalisé à Notre-Dame-des-Landes et la population de l'Ile-de-France, les plus hautes instances de l'Etat doivent reconsidérer la structure du système aéroportuaire francilien afin d'éviter que 60% du trafic aérien national soit concentré sur la région française la plus peuplée.

L'ADVOCNAR compte sur vous pour faire évoluer et appliquer la réglementation communautaire de façon à satisfaire ses revendications, notamment :

- en infléchissant, dans le sens de la défense des riverains, des projets de règlements du *paquet aéroport*, et notamment celui visant à introduire des restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union et abrogeant la directive 2002/30/CE. En effet, si la principale avancée concerne la suppression progressive des avions les plus bruyants, rien n'est prévu pour réduire les vols de nuit et le plafonnement des mouvements,
- en infléchissant dans le même sens la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit actuellement en cours de révision (plans de prévention du bruit dans l'environnement...),
- en veillant à l'application stricte de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant, au titre de laquelle la France est condamnée pour non respect des normes européennes.

L'ADVOCNAR souhaite que les candidates et candidats s'engagent par écrit avant le 15 mai à soutenir les propositions ci-dessus, ou de nouvelles propositions allant dans le même sens, afin de porter ces informations à la connaissance des adhérents et des sympathisants de l'association en publiant une synthèse sur son site Internet. Elle les en remercie à l'avance.